



Toutes vos questions concernant les demandes d'inscription en crèche

- [Nous attendons un enfant, à partir de quand puis-je faire une demande de place en crèche ?](#)
- [Quelle démarche dois-je faire pour une inscription en crèche ?](#)
- [Combien y a-t-il de commissions d'attribution par an ?](#)
- [Ai-je droit à une place en crèche si je ne travaille pas ?](#)
- [Nous habitons une autre commune, pouvons-nous faire un dossier de préinscription petite enfance à Bougival ?](#)

Nous attendons un enfant, à partir de quand puis-je faire une demande de place en crèche ?

Vous pouvez faire une demande à partir de votre 3ème mois de grossesse (attestation du médecin ou déclaration CAF).

Quelle démarche dois-je faire pour une inscription en crèche ?

Le dossier de préinscription est téléchargeable sur le site internet de la commune. Vous pouvez également vous le procurer en mairie. Vous devez ensuite prendre rendez-vous avec le service petite enfance pour remettre votre dossier complété.

Combien y a-t-il de commissions d'attribution par an ?

Une unique commission est programmée au mois de mai pour l'attribution des places à la rentrée de septembre. Toutefois, en cas de départ d'un enfant d'une crèche, ou d'une modification de contrat, les places disponibles sont proposées aux familles en fonction de la liste d'attente

Ai-je droit à une place en crèche si je ne travaille pas ?

Oui. Selon les disponibilités dans les structures.

Nous habitons une autre commune, pouvons-nous faire un dossier de préinscription petite enfance à Bougival ?

Non, les structures d'accueil sont réservées aux Bougivalais.